

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 83 (2011)
Heft: 2

Artikel: Les douze travaux de Claude Nicati
Autor: Clémentçon, Patrick
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les douze travaux de Claude Nicati

Le canton de Neuchâtel veut coordonner urbanisation, mobilité et environnement. Et soutenir la construction de logements d'utilité publique par une gestion active du territoire.



Claude Nicati.

Claude Nicati est à la fois conseiller d'Etat neuchâtelois en charge du Département de la gestion du territoire (DGT) et président du Conseil d'Etat de Neuchâtel. D'obédience libérale-radical (PLR), l'ancien procureur général suppléant de la Confédération et ex-colonel d'armée s'est donné trois objectifs prioritaires au cours de sa législature: réformer l'Etat, redresser les finances déliquescents de l'Etat et faire en sorte que le Conseil d'Etat fonctionne à nouveau comme une entité collégiale. Autant dire que Claude Nicati a du gros grain sur la planche!

Au sein de son département, une multitude de projets, tous plus ou moins interconnectés, sont en cours de réalisation ou de consultation. Liste

non exhaustive: de la réforme des permis de construire à la révision de la loi sur l'énergie, en passant par le futur RER neuchâtelois, le contournement routier du Locle et la mise en consultation d'un nouveau plan directeur cantonal pour la gestion du territoire, les projets pullulent, fourmillent et prolifèrent à qui mieux mieux. Le dénominateur commun de ce foisonnement réside dans la volonté clairement affichée de coordonner industrialisation, urbanisation, mobilité et environnement.

Histoire de créer les conditions économiques et sociales idoines en vue de redorer le blason du bien tristoune développement démographique du canton, Claude Nicati œuvre également pour une révision de la fiscalité des personnes morales (en votation le 19 juin 2011), une révision de la fiscalité des personnes physiques et une modification de la loi sur les crèches, dont les coûts seraient entièrement pris en charge par l'Etat. «Nous prenons le risque de nous endetter encore plus dans un premier temps, pour faire revenir les gens et soutenir les jeunes familles. Notre but n'est pas de partir dans l'assistanat, mais de créer des conditions pour attirer les entreprises créatrices d'emplois», déclare le conseiller d'Etat.

Plan directeur cantonal en consultation

L'une des facettes intéressantes de ce plan est sans doute l'envie de développer des quartiers durables et de mettre en œuvre une véritable politique cantonale du logement. Car, entre terrains à bâtir et potentiel de densification urbaine, Claude Nicati estime en effet que le canton de Neuchâtel pourrait accueillir entre 30 000 et 35 000 nouveaux habitants et

compter ainsi près de 200 000 âmes. Si le réseau de transports privés et publics semble a priori satisfaisant, encore que perfectible, le gros challenge va être de construire et de rénover suffisamment de logements au cours des dix prochaines années pour absorber cet hypothétique afflux de nouveaux contribuables.

Afin de bien diversifier l'offre entre logements haut de gamme et logements à loyers abordables, le plan directeur cantonal, encore en consultation, prévoit un certain nombre de principes d'aménagement du territoire, notamment de réserver au moins 20% de la surface brute de plancher pour des logements d'utilité publique, comprenant des logements à loyer modéré, des logements protégés pour seniors, des logements d'étudiants, etc. Dans la mesure où les collectivités publiques mettraient en place une politique foncière active encourageant la valorisation et la mise à disposition (p. ex. via des droits de superficie) de terrains bien localisés, la majeure partie des nouveaux logements à loyer modéré et logements d'utilité publique pourrait être créée au sein des agglomérations et dans les centres de localités bien desservis par les TP, grâce notamment à la nouvelle Loi cantonale sur l'aide au logement (LAL 2008) et du fonds cantonal d'aide au logement. Des aides qui ont par ailleurs déjà bénéficié à la société coopérative d'habitation «Les Hélio-tropes», à Cernier, qui a obtenu la caution simple de l'Etat à concurrence de 2 500 000 francs à titre de garantie d'un crédit hypothécaire, dans le but de construire 56 logements à loyer modéré sur un terrain propriété de l'Etat de Neuchâtel.

Texte et photo: Patrick Cléménçon